

À Lyon 7^{ème} arrondissement, le lundi 20 octobre 2025

Réf : 2025_14 2010

Objet : Réponse à votre courrier relatif à l'exercice du droit syndical.

Monsieur,

Toute l'équipe du *Syndicat AUTONOME SDMIS* souhaite vous remercier pour la rapidité de votre réponse et de l'attention que vous portez au dialogue social. Néanmoins, nous revenons vers vous, afin de vous faire part d'une incompréhension sur l'ordonnancement des organisations professionnelles des tableaux d'affichage syndical et d'une demande de modification de celui-ci.

En effet, ces tableaux se doivent de refléter le classement par ordre de représentativité en fonction des résultats des élections professionnelles 2022. Nous attirons l'attention de la gouvernance depuis maintenant plusieurs années sur la prise en compte particulière de l'entité Action Catégorie C qui pour nous contribue à une forme de discrimination syndicale.

À la lumière des éléments suivants :

- Listes présentées au CST 2022, Syndicat AUTONOME, CGT SDMIS, Sud SDMIS et Avenir secours.
- Listes présentées à la CAP PATS.C 2022, liste commune AUTONOME/CGT, Sud SDMIS et Action Catégorie C.
- Une unique liste commune a été présentée officiellement lors de ces élections professionnelles il s'agit de celle du *Syndicat AUTONOME SDMIS* et de la CGT SDMIS sur la CAP PATS.C.
- Le nombre de voix obtenues par l'entité Action Catégorie C ne peut, et, ne doit être comptabilisé que sur sa participation à la CAP PATS.C.

Nous avons plusieurs fois alerté la gouvernance du SDMIS par courrier et lors d'entrevues, de pratiques considérées litigieuses. En exemple, sur l'ensemble des organisations ayant présenté des listes, le *Syndicat AUTONOME SDMIS* est la seule à avoir été exclue des groupes de travail, réunions d'échanges et in fine de la participation au protocole d'accord 2024. **Par ces décisions et sans faire une liste exhaustive des actes de discrimination, le préjudice pour notre organisation est important.**



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT
AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Ainsi, nous vous demandons de modifier l'ordre des tableaux d'affichage et de ne plus nous exclure des démarches pouvant avoir lieu, en lien avec les organisations représentantes du personnels signataires du dernier protocole 2025.

Restant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions ou interrogations. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de mon plus profond respect.

Le pr sident d partemental
Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS

R sultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libell�	Nombre de voix
	Liste AVENIR-SECOURS	228
	Liste CGT	212
	Liste SA-SDMIS	89
	Liste SUD-SDMIS-SOLIDAIRES	486

R sultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libell�	Nombre de voix
	Liste ACTION-CATEGORIE-C	42
	Liste SUD-SDMIS-SOLIDAIRES	60
	Liste UNIS-POUR-AVANCER	15